



REPUBLIQUE FRANÇAISE

 DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

 VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
 Séance du 17 novembre 2020*

N°2020/75 : CESSION A LA CAPM DE LA PARCELLE AO 125 A L'EURO SYMBOLIQUE

L'an deux mille vingt le 17 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 novembre 2020.

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAU, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Fathia BEN MABROUK, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Typhaine TOKPAN.

Pouvoirs : 4

Monsieur Azdine RAMDAN à monsieur Manuel MEZE, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, monsieur Philippe RIERA à madame Typhaine TOKPAN, monsieur Serge MAGLIOZZI à madame Geneviève CAIN.

Absents excusés : 2

Messieurs Eric KRAEMER, Ange AMBROSIO.

Madame Denise GONON a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2121-29 du CGCT,

VU les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

VU le courrier de la CAPM en date du 6 juillet 2020 disant que la parcelle cédée à la CAPM n'est pas de 21 m² mais de 115 m²

VU l'avis du Domaine en date du 6 octobre 2020

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20201117-2020-075DEL-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2020
 Date de réception préfecture : 19/11/2020

VU l'avis de la Commission Ville durable, aménagement, travaux, urbanisme du jeudi 17 septembre 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de céder à l'euro symbolique 115 m² de la parcelle cadastrée section AO 125 à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux pour la réalisation d'une voie mixte piétons-cycles entre les communes de Fulbaines et de Trilport.

DIT que les frais seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le **20 NOV. 2020**

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

